



Mission d'observation électorale de l'Union européenne en Mauritanie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les 20 observateurs de longue durée de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne seront déployés mercredi 21 février dans les 13 wilayas du pays

Nouakchott, le 21 février 2007

Un groupe de 20 observateurs européens sont arrivés dimanche 18 février à Nouakchott pour rejoindre la Mission d'Observation Électorale (MOE) de l'Union Européenne qui est de retour en Mauritanie depuis le 2 février 2007. La MOE a repris ses travaux d'observation dans la perspective de l'élection présidentielle de mars 2007.

Les observateurs ont suivi trois journées de formation à Nouakchott avant de se rendre dans les 13 wilayas du pays, où ils resteront déployés par équipes de deux personnes durant six semaines pour suivre l'ensemble du processus électoral, y compris la campagne électorale.

Les observateurs de longue durée examineront les préparatifs logistiques des élections, la formation du personnel électoral, les activités de sensibilisation électorale et celles des partis politiques. Ces équipes prendront contact avec l'ensemble des acteurs du processus électoral : candidats aux élections, autorités publiques, Commission électorale nationale indépendante (CENI), société civile et observateurs nationaux.

En application de la méthodologie suivie par les missions d'observation électorale de l'Union Européenne, 44 observateurs de courte durée rejoindront la MOE en Mauritanie le 7 mars afin de renforcer l'observation le jour du scrutin. Sept membres du Parlement européen se joindront également à la mission pour observer le jour des élections et le dépouillement.

Madame Marie Anne Isler Béguin, membre du Parlement européen, dirige la mission en tant qu'observateur en chef. Elle est accompagnée d'une équipe cadre de six experts basée à Nouakchott.

La MOE réalise sa tâche d'observation de l'élection présidentielle sur invitation des autorités mauritaniennes et elle maintiendra sa présence dans le pays jusqu'à la mi-avril. La mission opère en conformité avec la Déclaration de principe pour l'observation internationale des élections signée à New York le 27 octobre 2005.

La mission d'observation publiera au lendemain du scrutin une déclaration préliminaire, puis un rapport final couvrant l'ensemble du processus électoral (élections municipales, législatives et présidentielles) où elle détaillera ses conclusions en formulant des recommandations en vue d'améliorations possibles des procédures électorales en Mauritanie.